



ROYAUME DU MAROC
DECLARATION DE S.E. M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR, REPRESENTANT
PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRES DE L'ORGANISATION POUR
L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIA)
111^E SESSION DU CONSEIL EXECUTIF (10-13 MARS 2026)
POINT 8 : TECHNOLOGIES EMERGENTES

Monsieur le Président,

Les technologies émergentes, en particulier celles fondées sur l'Intelligence Artificielle (IA), connaissent une évolution rapide et structurante qui transforme en profondeur les sphères civile, industrielle, scientifique et sécuritaire. Leur intégration croissante dans les chaînes de décision, les systèmes de contrôle, les mécanismes de surveillance et les architectures de défense leur confère désormais une dimension stratégique majeure.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc se félicite que cette thématique demeure au cœur des priorités de notre Organisation et salue, à cet effet, l'approche anticipative et proactive de Monsieur le Directeur Général et les travaux approfondis conduits par le Groupe de travail temporaire sur l'intelligence artificielle, établi sous l'égide du Conseil Scientifique Consultatif (SAB). Les conclusions et recommandations issues de ces travaux contribueront à renforcer la capacité d'anticipation stratégique de notre Organisation face aux mutations technologiques en cours et les défis connexes.

Ma délégation se félicite aussi des différentes rencontres organisées par le ST pour promouvoir et explorer cette importante thématique, dont la 1^{ère} Conférence Internationale de l'OIA, organisée à Rabat en octobre 2024, qui demeure la référence qui continue de guider les réflexions autour des opportunités et des risques posés par l'IA dans le contexte de la CIAC. Le Maroc salue également toutes les rencontres multilatérales ayant trait à la thématique de l'IA et confirmant son importance cruciale, à l'instar de la Conférence de Berlin, l'Atelier de Shanghai, le prochain Atelier de Séoul, ainsi que les Sommets mondiaux sur l'IA, tenus respectivement à Paris et à New Delhi.

Ces rencontres ont mis en évidence les défis émergents liés aux risques de détournement, de prolifération et d'utilisation malveillante, en particulier dans un environnement marqué par la démocratisation rapide des technologies numériques avancées.

Monsieur le Président,

Pour le Royaume du Maroc, l'IA constitue un levier stratégique de transformation des politiques publiques, de modernisation institutionnelle et de renforcement de la gouvernance. Elle demeure un instrument de progrès collectif permettant de combler l'écart numérique. Son déploiement doit cependant s'inscrire dans un cadre normatif fondé sur la responsabilité, la transparence, l'inclusivité, l'éthique et le respect du droit international.

Par ailleurs, ma délégation demeure préoccupée par les risques liés à l'accessibilité croissante des technologies d'IA par des acteurs non étatiques, y compris des groupes armés et terroristes. L'éventuelle combinaison de systèmes autonomes ou semi-autonomes fondés sur l'IA avec des substances chimiques toxiques représente un défi émergent pour le régime international de non-prolifération et pour l'intégrité de la CIAC.

À cet égard, le Royaume du Maroc appelle à poursuivre et à approfondir les discussions au sein de l'Organisation afin d'identifier des mesures adaptées pour prévenir tout usage malveillant de ces technologies. Cela implique notamment le renforcement de la cybersécurité des infrastructures critiques, la protection des bases de données sensibles, le développement de capacités nationales en matière d'analyse technologique, ainsi que l'élaboration de mécanismes de gouvernance intégrée prenant en compte les dimensions technique, juridique, éthique et sécuritaire.

Je vous remercie de votre attention